

Sauveteur Secouriste du Travail

Intervenir rapidement en cas d'accident.

 **2 jours (14h)**

 **présentiel**

 Devis sur demande transmis sous 48 h – 600 € à 1200 € (groupe de 4 à 6 personnes)
Tarif HT (exo TVA) par jour de formation

 Dates à fixer conjointement (délai d'accès à partir de 10 jours)

Objectifs :

Être capable d'adopter une posture de préventeur et **d'exécuter correctement les gestes de secours** destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence, empêcher les risques d'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Méthode pédagogique :

Une fiche de positionnement est à remplir avant la formation afin de repérer les besoins spécifiques.

La méthode pédagogique est interactive et participative favorisant le processus d'apprentissage.

Apports théoriques, pratiques (outils) et mise en situation à l'aide de matériel spécifique (mannequin...).

L'échange est privilégié, un temps est consacré aux questions-réponses.

Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire.

Évaluation continue :

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant la formation permet d'obtenir le **certificat de sauveteur secouriste du travail** que nous vous délivrons via la CARSAT **valable deux ans**.



Tout manager ou collaborateur



Consultant spécialisé en Sécurité au Travail



Pas de prérequis

Programme

Introduction

I- Situer le cadre juridique de son intervention :

I.1 Codes et articles régissant l'action du SST, plan d'intervention

II- Situer son rôle dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :

II.1 Définitions

II.2 MAD

II.3 Les enjeux de la prévention

II.4 Statistiques des Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP)

II.5 Acteurs et organisation de la prévention

III- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention :

III.1 Identification du danger

III.2 Identification des personnes exposées

III.3 Différence entre protection, sécurité et prévention

III.4 Mesures de protection

IV- Informer les personnes désignées :

IV.1 Présentation du plan d'organisation de la prévention de l'entreprise et identification des acteurs

IV.2 Les éléments à transmettre

V- Réaliser une protection adaptée

VI- Examiner la ou les victime(s)

VII- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

VIII- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

VIII.1 Eventail des situations : La victime saigne, s'étouffe, répond, se plaint de sensations pénibles, de brûlures, ne respire pas...

VIII.2 La victime La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, se plaint de brûlure, se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Épreuve Certificative